

25/8/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON****SEANCE DU 24 AOUT 2026**

Date de convocation :	
18.08.2026	
Membres :	
En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
N°04	

L'an deux mille vingt-six le LUNDI 24 AOUT à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Florent LAZARE, Magali LORENZI, Fabien JEAN, Marine BLAISE

Absent :

Procurations : Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Jean-Pierre MAISONNEUVE à Bertrand CROSET

Secrétaire : Suzy MACHUROT.

N°04 - Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA SAFER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 décembre 2023, la Commune a signé une convention avec la SAFER, dans le but de maintenir et conforter l'agriculture sur le village. Celle-ci réalise une veille foncière opérationnelle c'est-à-dire qu'elle surveille spécifiquement certaines parcelles représentant un enjeu agricole ou environnemental, puis elle achète pour nous ces parcelles si nous en émettons le souhait.

La SAFER nous a signalé le projet de vente d'une parcelle lieu-dit « Les Rostides Nord » cadastrée section A n°342 d'une surface de 41 a 90 ca, situées en zone agricole à une personne n'étant pas agricultrice.

Dans le cadre de notre convention, nous avons demandé à la SAFER d'exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Aucun agriculteur n'étant intéressé pour les acheter pour l'instant, Monsieur le Maire propose de les acquérir selon les conditions suivantes :

- prix de vente notifié 4 190.00 euros
- frais d'acquisition, frais SAFER, frais de portage 1 310.00 euros
- Soit 5 500.00 euros

Les frais de notaire à notre charge seront en sus ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 25/08/2026

Reçu en préfecture le 25/08/2026

Publié le 25/8/26

ID : 084-218401487-20260824-D4_24082026-DE

DECIDE

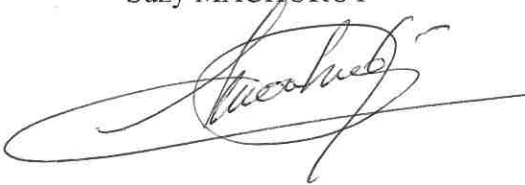
- **D'APPROUVER** l'acquisition par rétrocession de la SAFER la parcelle cadastrée section A n°342 d'une superficie de 41 ares 90 ca au prix de cinq mille cinq cents euros (5 500.00 €), les frais de notaire en sus.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment la promesse unilatérale d'achat, puis l'acte authentique de cette acquisition.

- **DIT** que les frais d'acquisition seront imputés à l'article 2111 de l'opération 76 transition énergétique

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit, et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET



MAIRE DE VILLES-SUR-IZON
84570